

PRO G PERMIS

Saint-André-lez-Lille

Formation à la catégorie B du permis de conduire

Filière traditionnelle • AAC • conduite supervisée • boîte manuelle et automatique

BIENVENUE

Ce livret présente les informations essentielles pour comprendre votre parcours, préparer votre formation et savoir à qui vous adresser à chaque étape.

Établissement	PRO G PERMIS - Saint-André-lez-Lille
Adresse	20 avenue de la Résistance, 59 350 Saint-André-lez-Lille
Agrément préfectoral	E1505900450 - délivré le 6 août 2025
Contact	03 20 39 15 96 contact@pgpermis.fr
Site	https://www.pgpermis.fr

Sommaire

1. Bienvenue et repères utiles
2. Votre projet et les prérequis
3. Objectifs et programme de formation
4. Évaluation de départ et suivi
5. Déroulement des formations
6. AAC et conduite supervisée
7. Épreuves du permis
8. Formation post-permis
9. Accueil des personnes en situation de handicap
10. Vie dans l'établissement et règlement intérieur
11. Réclamations et contacts
12. Indicateurs de résultats

NOTRE ENGAGEMENT

Vous proposer une information claire, une formation progressive et un suivi adapté, dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation applicable.

1. Bienvenue et repères utiles

PRO G PERMIS accompagne les élèves de Saint-André-lez-Lille dans la préparation au permis B : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite (AAC), conduite supervisée, boîte manuelle et boîte automatique.

- Accueil et renseignements : 20 avenue de la Résistance, 59 350 Saint-André-lez-Lille.
- Téléphone : 03 20 39 15 96.
- Courriel : contact@pgpermis.fr
- Informations publiques et documents téléchargeables : www.pgpermis.fr

2. Votre projet et les prérequis

Avant l'inscription, l'établissement vérifie avec vous la filière envisagée, votre âge, votre situation administrative et les éventuels besoins d'adaptation.

- AAC : accessible dès 15 ans.
- Permis B hors AAC : examen théorique accessible à partir de 16 ans et examen pratique à partir de 17 ans, sous réserve des autres conditions réglementaires.
- Les justificatifs demandés dépendent notamment de l'âge et de la situation du candidat : identité, recensement/JDC, ASSR2 ou titre équivalent lorsque requis.

3. Objectifs et programme de formation

L'objectif est de devenir un conducteur autonome, responsable et sûr. Le programme national s'organise autour de quatre compétences.

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

UNE PROGRESSION PERSONNALISÉE

Les apports théoriques et pratiques, les bilans réguliers et les conseils de l'enseignant permettent d'adapter la formation aux besoins constatés.

4. Évaluation de départ et suivi

Une évaluation préalable est réalisée avant la signature du contrat. Elle estime le volume de formation nécessaire et permet d'établir une proposition adaptée. Elle ne constitue pas une garantie de durée : la progression réelle est suivie pendant la formation.

- Prise en compte de l'expérience et des connaissances antérieures.
- Observation des aptitudes et des compétences utiles à l'apprentissage.
- Bilans réguliers, adaptation des objectifs et suivi dans le livret d'apprentissage numérique.

5. Déroulement des formations

La formation comprend une préparation théorique et une formation pratique progressive. Les séances peuvent mobiliser la salle, les outils numériques, le simulateur et les véhicules-écoles selon la formule choisie.

Formation théorique

- Préparation à l'épreuve théorique générale en salle et/ou à distance.
- Entraînements, corrections et apports pédagogiques sur les grands thèmes de la sécurité routière.

Formation pratique

- Apprentissage progressif des quatre compétences nationales.
- Circulation dans des environnements variés et préparation à l'autonomie.
- Bilans et ajustements au fur et à mesure de la progression.

6. AAC et conduite supervisée

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

L'AAC permet d'acquérir une expérience de conduite approfondie avec un accompagnateur, après la formation initiale et le rendez-vous préalable. Elle est accessible dès 15 ans et peut favoriser la réussite, réduire le risque d'accident et ramener la période probatoire à deux ans sous réserve des conditions applicables.

Conduite supervisée

La conduite supervisée permet à un candidat majeur d'acquérir davantage d'expérience avec un accompagnateur, notamment après la formation initiale ou dans l'attente d'une nouvelle présentation. Elle ne réduit pas la période probatoire.

7. Les épreuves du permis

Épreuve théorique générale

- 40 questions ; réussite à partir de 35 bonnes réponses.

- Présentation avec les documents originaux précisés sur la convocation.

Épreuve pratique

- Durée d'environ 32 minutes.
- Évaluation du respect du Code, de la sécurité, de l'autonomie, des manœuvres, des vérifications et de la courtoisie.
- Le candidat suit les indications de sa convocation et apporte la pièce d'identité admise.

8. Formation post-permis

PRO G PERMIS Saint-André propose une formation complémentaire de sept heures destinée aux conducteurs novices encore en période probatoire. Elle doit être suivie entre six mois et un an après l'obtention du premier permis.

- Objectif : renforcer la perception des risques et faire évoluer les habitudes de conduite.
- Organisation : une journée collective de sept heures, en groupe.
- Effet possible : réduction de la période probatoire sous réserve des conditions réglementaires et de l'absence d'infraction entraînant un retrait de points ou une restriction/suspension du droit de conduire.
- Rendez-vous : 03 20 39 15 96 ou formulaire de contact Saint-André sur le site.

9. Situation de handicap et besoins particuliers

Lors du premier contact, signalez tout besoin d'adaptation susceptible d'avoir un impact sur l'accueil, les supports, le rythme ou les conditions de formation. L'établissement étudie la demande et, lorsqu'il ne peut pas assurer une prise en charge adaptée, accompagne l'orientation vers une structure compétente.

10. Vie dans l'établissement

Le règlement intérieur 2026 s'applique pendant toute la formation, dans les locaux, les véhicules et les activités organisées par l'établissement. Il fixe notamment les règles de comportement, de sécurité, d'assiduité, d'annulation et de discipline.

- Respect des personnes, des horaires, du matériel et des consignes pédagogiques.
- Interdiction de participer à une séance sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou d'une substance incompatible avec la conduite.
- Téléphones en mode silencieux sauf usage pédagogique demandé.
- Procédure disciplinaire écrite, contradictoire et proportionnée.

Le règlement complet est affiché dans l'établissement et téléchargeable sur la page Formations.

11. Réclamations et contacts

Pour une question, une difficulté ou une réclamation, contactez en priorité l'agence de Saint-André :

- Téléphone : 03 20 39 15 96.
- Courriel : contact@pgpermis.fr
- Formulaire en ligne : [page « Contact & Réclamation »](#) du site.

12. Indicateurs de résultats

Le bilan statistique est généré et actualisé chaque mois sur une période glissante de douze mois. Il est affiché dans les locaux et communicable sur demande à l'accueil ou par courriel.

Filière	Présentés	Réussite totale	Moyenne 1re présentation
B / conduite supervisée	300	69,67 %	33,24 h
AAC	59	71,19 %	26,83 h

Source : bilan juillet 2025 à juin 2026, édité le 22 juillet 2026.